



Droit aux commissions d'un agent commercial

Par Killian44

Bonjour j'aurais besoin De Conseil car je suis dans une situation Tu délicate avec l'un de mes mandants.

Je travaille en tant que agent commercial depuis plus de disant pour une société espagnole.

Il est comment venu dans mon contrat de travail que pour toute commande je touche une commission de 10% sauf pour les commandes prises sans ma présence ou le toute la commission baisse à 6%.

Je dois me rendre au siège social pour recevoir des clients dans une quinzaine de jours, mais l'un de mes clients doit s'y rendre dès le lundi car il ne peut se déplacer le mercredi et jeudi jour ou moi j'y serai.

La société vient de me communiquer le mail suivant :

Finalemnt, je te rappelle qu'étant donné les protocoles covid, les conditions du programme VIP showroom et la politique de la Société, nous demandons la présence de l'Agent Commercial lors de la visite des clients. C'est la raison pour laquelle la commission de la commande du client Moulins des Affaires sera transférée à une ONG.

Saludos

Quelles sont mes recours? Est ce légal?

La clientèle appartient bien à l'agent?

Merci de vos conseils, arguments et éventuellement des références sur lesquelles je peux m'appuyer.

Cordialement